

**A AFFICHER  
DANS LES CLUBS**

**P.V. N° 38**

**Dimanche 01 février 2015**

A Mesdames et Messieurs :  
Les membres du Comité Directeur  
Les responsables de clubs

Pour information :  
F.F.H.M.F.A.C.  
D.R.D.J.S. Rhône-Alpes  
C.R.O.S. Rhône-Alpes

**Procès-verbal de réunion**  
**Comité directeur de la Ligue Rhône-Alpes HMFAC**  
Au club Héraclès, Avenue du Général de Gaulle, centre commercial Riante  
Plaine, 38290 LA VERPILLIERE

**Ordre du jour**

- 10 H 45 Accueil
- 11 H Adoption PV N° 37 du CD du 12 octobre 2014
- Rencontre Algérie / Rhône-Alpes – Match retour en Algérie
- 12 H 30 Repas pris sur place en commun
- 14 H 00 Décision de la FFHMFAC du 18 janvier 2015 concernant la séparation entre l'Haltérophilie, la Force Athlétique et le Culturisme
- Stages et formations
- Informations générales : Culturisme, Force Athlétique et Culturisme
- Point sur les licences - Questions diverses
- 17 H 00 Fin de la réunion



Ligue Rhône- Alpes

### **Membres élus présents (16)**

- |                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| - Philippe MONTORIER (Président) | - Bernard NOHALES     |
| - Jean-Pierre PIGUET (Trésorier) | - Christian BUCHS     |
| - Raphaël VIALLE (Secrétaire)    | - Gérard GUENNEC      |
| - Sarkis DURGUERIAN              | - Édith GUENNEC       |
| - Jean-Pierre CIEPLIK            | - Martine ROCHE       |
| - Patrick LYAUDET                | - Kader BAALI         |
| - Chrystel LYAUDET               | - Manuel MARTIN-SOLER |
| - Philippe DOREL                 | - Chrystelle POYET    |

### **Élus excusés (8)**

- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| - Jérôme BAILLET   | - Franck RUIZ     |
| - Gilbert ROMANO   | - Farès ZITOUNI   |
| - Cécile COURQUEUX | - Thierry VIEILLY |
| - Simone MESNIL    | - Pierre SANDON   |

### **Invités présents (3)**

- David CHABROUD (CTS Rhône-Alpes)
- Nathalie MARTINS (Aide au secrétariat)
- Marc MERMET

### **Début de la réunion à 11 H 10.**

Le Président de la Ligue Rhône-Alpes HMFAC, Philippe MONTORIER, accueille les membres du Comité Directeur et les remercie pour leur présence. Il énonce la liste des personnes excusées et absentes. Le quorum est atteint car 16 membres élus sur les 24 qui composent le comité directeur, sont présents, soit plus du tiers requis. Le comité directeur peut donc avoir lieu.

### **1- Adoption du PV N°37 du Comité Directeur du 12/10/2014 à La Verpillière**

M. MONTORIER a envoyé, au préalable, ce PV aux membres pour lecture. Il demande si des remarques sont à faire. Plusieurs membres soulignent des erreurs ou des corrections à apporter. Les secrétaires de séance les prennent en note pour corriger directement sur le PV N°37. M. MONTORIER met ensuite au vote ce PV.

**VOTE : Le PV N°37 est adopté à l'unanimité (avec remarques prises en compte).**

### **2- Match retour en Force Athlétique Algérie / Rhône-Alpes, en Algérie**

M. MONTORIER donne la composition de l'équipe avec les officiels (Bernard NOHALES et Christian BUCHS) : Ghévin MEGNAOUA, Matys KONE, Nour Eddine GHAOUI, Kader BAALI, Mehdi BAALI, et Philippe NETO. Il rappelle que ce déplacement a été validé avant les événements qui se sont produits en Algérie. Avant ce match retour, une demande a été faite à la FFHMFAC pour avoir leur accord. Leur avis est défavorable, c'est également celui de M. MONTORIER au vu des conditions actuelles. En effet, en cas de problème, il ne souhaite pas porter la responsabilité. Il a appelé l'assureur AXA, a priori, l'assurance fonctionnerait au niveau de la responsabilité civile. Il y aurait donc une couverture. M. NOHALES précise qu'un engagement a été pris vis-à-vis de la Fédération d'Algérie de force et de son président et qu'il faut s'entourer de toutes les précautions sauf si les risques sont trop élevés. Il rajoute que lors de ce match retour, les athlètes vont affronter une équipe Algérienne mais également Libyenne et Marocaine. M. BUCHS précise que le match serait à l'Est de l'Algérie, à Batna (capitale des Aurès) les 27 et 28 mars 2015.



Ligue Rhône- Alpes

Le Président de la Fédération Algérienne a avisé les autorités de son pays de l'arrivée des athlètes français, marocains et libyens.

L'arrivée est prévue à l'aéroport d'Alger, puis le déplacement jusqu'à Batna se ferait par autoroute. La durée du trajet est de 4 heures environ. M. BAALI précise que parallèlement à cette compétition se dérouleront les Championnats d'Algérie. Cette finale nationale Algérienne aura lieu en même temps que le match, c'est la raison pour laquelle cinq nations seront présentes. Le responsable de la Fédération Algérienne doit bien préciser et noter que l'équipe Rhône-Alpes sera escortée comme dans le cadre d'une compétition internationale. Ce principe de précaution est important car des risques existent comme actuellement en France.

M. MONTORIER rappelle que lors de l'Assemblée Générale et le Comité Directeur qui a validé le déplacement, les attentats en France n'avaient pas encore eu lieu et que sur le site du Ministère des Affaires Etrangères, il n'est pas conseillé d'aller en Algérie.

M. PIGUET explique qu'il s'est renseigné auprès du CDOS et de l'adjoint du Préfet de l'Isère, qui est de nationalité Algérienne. Ce dernier affirme qu'il n'y aurait pas de problème particulier dans la mesure où la demande est bien acceptée par l'ensemble des personnes qui y vont et que l'assurance les couvre bien.

M. MONTORIER pense que les Algériens seraient en mesure de comprendre en cas de refus de notre part de participer à la rencontre. Selon M. MERMET, si les athlètes se déplacent au nom de la Région Rhône-Alpes, ils le font aussi dans le cadre de la délégation et représentent automatiquement la Fédération Française. L'assurance ne fonctionnera pas si une compétition est faite en dehors des règles fédérales. Aussi, il avait été convenu qu'il n'y aurait pas de personne mineure dans la sélection mais que des adultes consentants. Cette annonce peut compromettre le déplacement de Medhi BAALI.

Selon M. MONTORIER, le Ministère risque d'être contre son déplacement.

M. BAALI souhaite que son fils l'accompagne pour lui permettre de faire une rencontre internationale. Il est le tuteur légal et possède une lettre de sa mère. De plus, son fils a la double nationalité franco-algérienne.

M. MONTORIER précise que les passeports sont à jour, et que les visas sont prêts. Il reste uniquement les billets d'avion à prendre.

M. NOHALES propose de faire un courrier que M. BUCHS enverra à M. MESSAOUR Moussa Président de la Fédération Algérienne, pour lui demander si l'escorte sera bien présente. Il souhaite que M. MONTORIER refasse un courrier ou un courriel à la FFHMFAC afin d'avoir une réponse par écrit. M. MONTORIER va donc envoyer un message à M. ANDRIEUX, Président de la FFHMFAC, ainsi qu'au Président de la Commission de la Force Athlétique et à Mme Alexandra VIGOUREUX, Directrice administrative et financière.

M. PIGUET propose à M. NOHALES d'envoyer un courrier au Ministère des Affaires Etrangères, au niveau national, en expliquant qu'une rencontre est prévue en Algérie et en leur demandant une autorisation de sortie du territoire. De plus, M. PIGUET lui conseille d'envoyer aussi un courrier au Préfet de Région pour avoir une autorisation pour se rendre en Algérie. Une fois les réponses reçues, une décision finale pourra être prise et une réponse argumentée sera communiquée au président de la Fédération Algérienne.

M. MONTORIER procède à un vote de principe, à bulletin secret. Seules les personnes présentes ont le droit de vote, soit 16 au total. M. MERMET, M. CHABROUD et Mme MARTINS ne votent pas car ils sont invités. Le but de ce vote est de savoir si la LRA HMFAC est favorable ou pas à ce que l'équipe régionale de FA se déplace en Algérie, à condition que la FFHMFAC, le Ministère et le Préfet donnent, au préalable,



Ligue Rhône- Alpes

leurs autorisations. En cas d'égalité de voix, la voix du Président de la ligue est prépondérante. Mme MARTINS et M. PIGUET sont les scrutateurs de ce vote.

**VOTE : 10 voix Pour ; 6 voix Contre et aucune Abstention.**

**Le Comité Directeur est favorable à ce déplacement sous validation des accords de la FFHMFAC, du Ministère et du Préfet.**

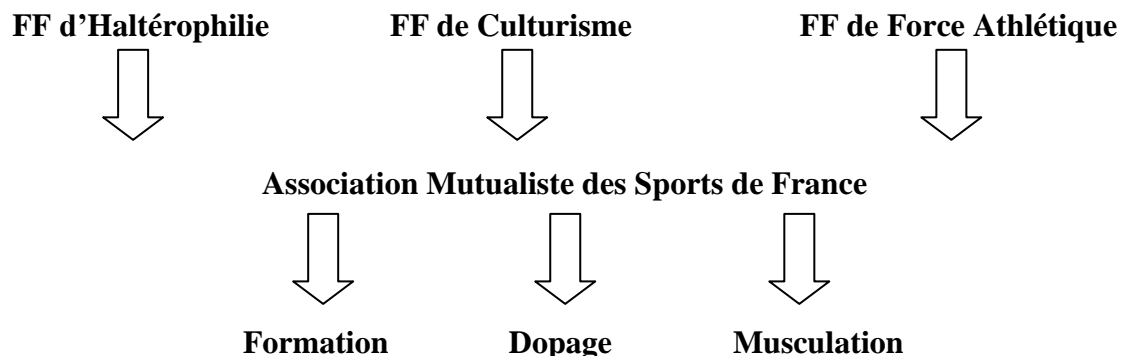
### **3- Décision de la FFHMFAC du 18 janvier 2015 concernant la séparation entre l'Haltérophilie, la Force Athlétique et le Culturisme**

Aujourd'hui, M. TAMASAYAN souhaite que la Force Athlétique et le Culturisme soient dissociés de la Fédération d'Haltérophilie, au niveau national. Depuis 2008, il semblerait qu'au niveau de l'IWF, une fédération nationale ne puisse pas être affiliée à plusieurs fédérations internationales comme c'est le cas actuellement pour la FFHMFAC, pour chaque discipline. La réglementation n'est donc pas respectée, une dérogation avait été obtenue avec M. BULGARIDHES, l'ancien président de la FFHMFAC. Selon M. NOHALES, un choix est à faire, il faut mesurer les possibilités de ce choix et les chances qu'elles ont de réussir ou pas. Un dossier a été donné à un cabinet d'avocats qui a étudié différentes possibilités. L'une d'elle consiste à aller en jugement et ouvrir un procès. Dans ce cas-là, il faut l'accord des deux parties et le coût serait pratiquement de plus de 100 000 euros. Gagner ce procès serait très difficile car l'IWF a son siège en Suisse et connaît bien la législation suisse.

M. MERMET explique que l'IWF a décidé qu'il fallait que toutes les fédérations nationales soient uniquement haltérophiles et que les autres disciplines ne pouvaient plus être associées. La France doit se mettre en conformité. A ce jour, le Luxembourg et la Belgique ne le sont pas non plus. En cas de séparation, l'agrément pourrait être perdu. Il propose de se recentrer autour de l'haltérophilie. Ceci doit être un projet commun, avec en plus, un projet sportif différent pour chaque discipline.

Pour M. PIGUET, la FFHMFAC n'a pas répondu immédiatement à la demande d'injonction de se séparer car elle pensait aller jusqu'à la fin de l'olympiade. La Musculation ne pourra pas être avec l'Haltérophilie car le coût serait très important. Sur le plan international, la Musculation est considérée comme une discipline mais il n'existe pas de fédération internationale de Musculation. Selon les avocats, si la musculation est avec l'haltérophilie, il y aura un refus de l'IWF et les athlètes haltérophiles ne pourront pas aller aux Jeux Olympiques.

M. MERMET propose le schéma suivant et le présente à l'assemblée :



Avec ce schéma, il serait inutile de se séparer, chacun est seulement séparé du point de vue sportif, avec sa propre fédération. Le Ministère des Sports peut accepter cette proposition. Le but est de fonctionner en gardant les mêmes structures avec un changement sur le plan international et en étant toujours reconnu par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.



Ligue Rhône- Alpes

M. MERMET précise qu'il est impossible d'avoir des licences « loisir » au regard des statuts de la fédération internationale d'haltérophilie car le « loisir » n'existe pas, ni la Musculation. Certains représentants de la Force Athlétique souhaitent récupérer l'ensemble et créer une fédération car la séparation est obligatoire et la discipline ne veut pas perdre le haut niveau entre autres. Une démarche est faite auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports avec la FFHMFAC pour avoir la délégation et créer une nouvelle fédération. Le délai maximal est de 3 ans. Une réponse sera donnée. Le culturisme a créé de son côté une association.

M. MONTORIER précise que pour la convention d'objectifs avec la Région, un point est fait concernant le nombre de licenciés, poids de la discipline. Sans la musculation, le nombre de licences va baisser et il y aura automatiquement une diminution de la subvention régionale.

Selon M. NOHALES, le schéma précédemment décrit peut s'appliquer au niveau national mais également au niveau régional. Le but est de commencer à réfléchir à une situation régionale.

M. BAALI affirme que cette relation gagnant-gagnant entre les disciplines doit continuer d'exister et qu'elle doit être posée clairement. Le but est que toutes les disciplines s'entendent entre elles afin qu'il n'y ait pas de problème de redistribution et de fonctionnement.

M. PIGUET précise que les statuts devront être réécrits afin de les aligner aux textes internationaux. Il rappelle qu'en 2017, à la fin de la nouvelle olympiade, la dénomination « Rhône-Alpes » n'existera plus et sera remplacée par « Rhône-Alpes-Auvergne », la plus grande région de France.

**Pause repas de 13 H 20 à 15 H 40.**

#### **4- Stages et formations (par Philippe MONTORIER)**

Suite à la réunion du CNDS, M. MONTORIER a appris que les subventions diminueront de 50 %. Il souhaite faire 50 % d'économies progressivement d'ici 2017 ou 2018. Le but des instances sportives nationales est de mettre principalement l'argent dans l'emploi et de professionnaliser le sport.

M. MONTORIER précise avoir reçu un courrier, en juillet 2014, de la FFHMFAC indiquant que la LRA HMFAC n'avait plus l'agrément pour organiser des formations de niveau brevet fédéral. M. CHABROUD explique que chaque comité régional doit faire une demande d'habilitation à la FFHMFAC, avec le nombre d'inscrits, d'intervenants, et le budget prévisionnel. Auparavant, dans le cas d'organisations de formations, la FFHMFAC donnait l'habilitation aux comités régionaux dans deux cas :

- soit la Fédération prenait en charge la rémunération des intervenants et encaissait la totalité des frais d'inscription ;
- soit la Ligue Rhône-Alpes rémunérait directement les intervenants, gardait les frais pédagogiques, et restituait 50 euros sur les 160 euros du total à la Fédération.

Depuis le Comité Directeur du 18 juillet 2014, la Fédération a décidé à l'unanimité qu'il n'y aurait plus de gestion en directe par les comités régionaux. Ce qui signifie que si elle gère tout, tous les bénéfices sont donc pour elle. Le comité directeur a choisi cette option unique et en a informé les comités régionaux.

M. MONTORIER propose d'écrire un courrier à la FFHMFAC en indiquant que la Ligue Rhône-Alpes ne souhaite pas appliquer cette décision. Elle souhaite rester comme avant et reverser les 50 euros ou bien ne plus faire cette formation à charge de la Fédération de la mettre en place.



Ligue Rhône- Alpes

Après validation des membres du Comité Directeur, M. MONTORIER fera une réponse à la fédération et l'enverra avant à M. CHABROUD pour relecture. Plusieurs arguments doivent être repris dans ce courrier :

- les clubs n'ont pas été informés de la décision de la FFHMFAC. La formation ne peut pas être remise en question sous une autre forme car les stagiaires et les formateurs se sont rendus disponibles pour trois week-ends;

- la Ligue RA dispose d'un ETR, cette formation est une des plus importantes actions et des subventions sont versées à cet effet;

- La Ligue RA prend en charge les frais d'hébergement et de restauration, ce qui n'est pas le cas pour la Fédération.

- pour la Fédération, la formation est à 160 euros par candidat et non à 180 euros. M. MONTORIER leur expliquera qu'en Rhône-Alpes le montant a été fixé à 180 euros, suite à un vote du comité directeur ;

- la Fédération ne souhaite pas rémunérer à plus de 15 euros de l'heure les formateurs, alors qu'en Rhône-Alpes l'heure est indemnisée à 22 euros. Il est à noter qu'à 15 € de l'heure, il sera difficile de recruter des formateurs de qualité.

Messieurs MONTORIER et CHABROUD ont monté un dossier de convention d'objectifs et le dossier CNDS doit être rendu pour le 13 mars 2015. Suite à cette décision, les clubs ne devront plus faire un chèque à la Ligue RA, mais à la Fédération.

M. NOHALES propose de mentionner dans le courrier que la Ligue Rhône-Alpes a déjà encaissé les chèques et devra reverser à la Fédération les 50 euros habituels. Pour la FFHMFAC, un comité régional et une Zone ne peuvent pas recevoir l'habilitation car ce ne sont pas des organismes de formation. Ils ne peuvent donc pas faire appel à des vacataires et les rémunérer, cette procédure serait illégale.

M. MONTORIER précisera dans le courrier, que tous les diplômes passés depuis l'origine sont alors caducs.

Pour la formation à venir, M. CHABROUD précise qu'il y a un problème de sureffectif avec 36 personnes inscrites, contre 20 l'année dernière. Il est possible de s'inscrire jusqu'au 12 février 2015.

Afin de s'organiser au mieux, M. MONTORIER propose deux solutions au choix:

- limiter le nombre de personnes et faire éventuellement une deuxième session dans l'année ;
- doubler le nombre de formateurs et organiser les plannings.

M. CHABROUD propose de garder tous les inscrits et d'organiser la formation dans une grande salle avec plus de matériel. Il se charge de gérer au mieux.

## **5- Informations générales : Haltérophilie, Force Athlétique et Culturisme**

### **+ Culturisme par Gérard GUENNEC**

- M. GUENNEC informe qu'au stage de posing, du 01/02/2015, un contrôle anti-dopage a eu lieu. 13 personnes ont participé, 6 ont été contrôlées.

- Le club d'Aoste a été retenu pour organiser les Championnats de France, en 2016.

- Le Président de la Commission de Culturisme Fédérale va venir dans notre région courant février 2015, afin de faire une formation sur les nouvelles réglementations en Culturisme. Messieurs VIEILLY et GUENNEC seront formés. La formation pourrait avoir lieu à La Tour-du-Pin.

- Lors du stage de posing, il y a eu aussi un stage d'entraînement culturiste en novembre 2014, au CREPS, avec 14 athlètes et 35 haltérophiles.



Ligue Rhône- Alpes

#### + **Force Athlétique et Développé Couché par Bernard NOHALES**

M. NOHALES donne les informations, en bref :

- L'organisation des Championnats du Monde de FA en 2016, à Paris, n'est plus d'actualité à cause de la scission des trois disciplines prévue au sein de la FFHMFAC.
- Les Championnats de Zone de Développé-Couché auront lieu à Villefranche sur Saône et pour la Force Athlétique à Gerzat, en Auvergne (cette information restant à confirmer).
- M. Thierry PAPANO du club de Villefranche a réussi l'examen d'arbitre national.

#### + **Haltérophilie par David CHABROUD**

M. PIGUET demande qu'un entraîneur en haltérophilie vienne environ une fois par mois au HCG. Il paiera les frais de déplacement mais ne pourra pas le rémunérer. Il souhaite que celui-ci soit reconnu, et que ce soit un entraîneur d'haltérophilie diplômé de la Ligue Rhône-Alpes. En effet, il souhaite intégrer ces frais à son budget. Son but est de monter une école d'Haltérophilie et de faire une demande auprès du CNDS pour avoir des fonds. M. MONTORIER lui envoie les coordonnées d'un entraîneur.

Mme LYAUDET explique que le club d'Haltérophilie d'Oyonnax s'est placé pour faire une formation à l'école pendant six semaines tous les vendredis après-midis. C'est une initiation à la discipline qui peut attirer des jeunes.

M. CHABROUD donne des informations, en bref :

- Une formation en Haltérophilie et remise en forme va avoir lieu tous les vendredis après-midi pendant 6 semaines au club d'Oyonnax, intitulée « *Soulever le monde* ».
- Le 31/01/2015, le 1<sup>ier</sup> tour de la Coupe de France des clubs a eu lieu à l'Arbresle. Deux équipes féminines, deux équipes homme Cadets-Juniors, une équipe mixte et une équipe masculine ont participé.
- Les 24 et 25/01/2015, le match des équipes Rhône-alpines contre l'Ile de France a eu lieu à Franconville. La délégation régionale était composée de 20 personnes. L'équipe féminine régionale s'est inclinée et les garçons ont fait match nul.

M. MONTORIER rappelle ce qui se fait, en Rhône-Alpes au niveau du Championnat régional des clubs par équipes : dans la poule Honneur masculine, il est possible d'intégrer une fille dans l'équipe qui compte comme un garçon. En parallèle, il existe un Championnat régional féminin. Il n'existe pas de réglementation régionale spécifique, il convient donc de suivre la réglementation nationale (REGLEMENT SPORTIF D'HALTEROPHILIE pour la saison 2014/2015, Article 25 : Composition des équipes (page 31) : « *Un athlète ne peut, au cours de la même journée du championnat, figurer dans deux équipes (Championnat Régional compris)* »).

Lors du 2<sup>ième</sup> tour régional par équipes du 17/01/2015, les clubs de Vaulx en Velin et Valence ont présenté respectivement une fille (ayant déjà tiré en équipe féminine) avec l'équipe masculine. Il convient d'être clair quant aux résultats à prendre en compte pour ces deux équipes dans un souci d'équité. M. MONTORIER fait deux propositions :

- soit les résultats obtenus par les deux athlètes filles de ces deux clubs sont retirés et donc non comptabilisés pour les équipes ;
  - soit les résultats de ces athlètes féminines sont maintenus jusqu'à la fin de la saison en cours.
- Après discussion, M. MONTORIER met la première proposition au vote des membres du comité directeur.

**VOTE : 2 voix Pour ; 2 voix Contre et 11 Abstentions.**

La voix du Président étant prépondérante, M. MONTORIER tranche en faveur de cette proposition.



Ligue Rhône- Alpes

La décision suivante est donc adoptée, à la majorité, les résultats des deux athlètes féminines ne seront pas comptabilisés pour l'équipe masculine pour le 2<sup>ième</sup> tour du championnat régional par équipes.

Pour éviter tout problème de mauvaise interprétation, la saison prochaine, il conviendra d'écrire une réglementation régionale claire sur ces aspects-là.

**6- Point sur les licences et questions diverses (par Philippe MONTORIER) –**

M. MONTORIER indique qu'à ce jour, la LRA HMFAC enregistre un retard au niveau des licences (1200 licences en moins) par rapport à la saison précédente à la même période. Cet état de fait est inquiétant.

Le prochain comité directeur est prévu au 2<sup>ième</sup> trimestre 2015.

**Fin de la réunion à 17h00.**

Le secrétaire de la LRA

Raphaël VIALLE

Le Président de la LRA

Philippe MONTORIER





Ligue Rhône- Alpes



# Ligue Rhône-Alpes <sup>Région</sup>



Fédération Française d'haltérophilie musculation, force athlétique, culturisme

<b>Comité Directeur du dimanche 1 février 2015 – La Verpillère</b>			
<b>Membres CD</b>	<b>Signatures</b>	<b>Membres CD</b>	<b>Signatures</b>
BAILLET Jérôme	Excusé	LYAUDET Chrystel	
MONTORIER Philippe		MARTIN-SOLER Manuel	
VIALLE Raphaël		NOHALES Bernard	
GUENNEC Gérard		BUCHS Christian	
PIGUET Jean-Pierre		ROMANO Gilbert	Excusé
DURGUERIAN Sarkis		VIEILLY Thierry	Excusé
ROCHE Martine		LYAUDET Patrick	
CIEPLI K Jean-Pierre		MESNIL Simone	Excusée
COURQUEUX Cécile	EXCUSÉE	GUENNEC Edith	
RUIZ Franck	Excusé	POYET Chrystelle	
BAALI Kader		SANDON Pierre	Excusé
ZITOUNI Farés	Excusé	DOREL Philippe	
MARTINS Nathalie		CHABROUD David	
MERMET Marc			